

Règlement Open Rapide du 12° Festival de Saint Jean Pla de Corts

Homologué FIDE

Article 1 : Présentation

L'association « **Saint Jean Pla de Corts Echecs** » organise deux tournois définis comme suit :

Open Principal en 9 rondes au système suisse

Open -1500 en 9 rondes au système suisse

Le dimanche 15 février 2026 de 10h à 19h

Lieu des rencontres : Salle polyvalente, 9 rue des Albères, 66490 St Jean Pla de Corts.

Le tournoi principal est réservé aux joueurs FFE et FIDE sans limite d'élo.

Le tournoi -1500 est réservé aux joueurs FFE et FIDE avec une limite d'élo à 1500 en cadence rapide.

La licence B est obligatoire.

Une licence B peut être prise sur place au nom du club organisateur. Les joueurs mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Article 2 : Règles du jeu et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur et spécifiques à la cadence Rapide. L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation. En particulier, les points suivants seront à respecter par chaque participant :

- un coup illégal achevé entraîne le rajout d'une minute pour l'adversaire si celui-ci est réclamé correctement
- un second coup illégal achevé fait perdre la partie
- l'arbitre annonce la chute du drapeau s'il la constate

Appariements informatiques homologués par la F.F.E. au système Suisse à l'aide du logiciel Sharly Chess.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs présents qui auront acquitté leurs droits d'inscription avant l'heure limite. Les joueurs retardataires seront appariés lors de la ronde suivante.

Article 3 : Cadence et horaires

Ouverture de la salle à 9h00.

La cadence est de 15'5''.

Clôture impérative des inscriptions et des vérifications 15 minutes avant la première ronde.

La ronde 1 commencera à 10h00 le dimanche.

Remise des prix et cérémonie de clôture dès la fin des parties : vers 18h00.

Article 4 : Droits d'inscription et prix

Adulte : 25,00€
Adulte non licencié : 34,00€
(dont 9 € pour la licence FFE pris par le club organisateur)
Jeune licencié : 15,00 €.
Jeune non licencié : 18,00 €,
(dont 3 € pour la licence FFE pris par le club organisateur)

La liste complète des prix sera affichée dès la ronde 5 du tournoi (70 % des droits d'inscription).

les 3 premiers prix au classement général sont garantis pour le tournoi principal :

1° prix : 200€ - 2° prix : 100€ - 3° prix 60€ et prix distribués par catégories.

le premier prix au classement général est garanti pour le tournoi -1500 :

1° prix : 50€ et coupes au 3° premiers au général et catégories.

Un prix en nature est attribué à la table 13 pour chaque ronde pour les deux tournois !

Pas de répartition au système Hort.

Les prix ne sont pas cumulables.

Ce tournoi compte comme une des étapes du 6° circuit du Roussillon 2026 avec 200€ de prix.

Article 5 : Départage des ex aequo

Le classement est établi au nombre de points (Victoire = 1 point, Nulle = 1/2 point, Défaite = 0 point).

Les systèmes de départages sont dans l'ordre 1. Buchholz Tronqué 2. Cumulatif 3. Performance, tels que calculés par Sharly Chess.

Article 6 : Forfait et particularités

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier plus de **10 minutes après le lancement de la ronde** est forfait pour la ronde en cours sauf si l'arbitre en décide autrement.

Tout joueur souhaitant déclarer forfait pour une ou plusieurs rondes, et désirant poursuivre le tournoi, doit en informer l'arbitre avant que le calcul des appariements des dites rondes n'ait été effectué. **Un forfait non annoncé entraîne l'exclusion immédiate du tournoi.** Les abandons non justifiés sont signalés auprès du chargé des titres après demande d'explication par courrier au joueur ayant abandonné sans en avertir l'arbitre.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

Les joueurs doivent participer au tournoi dans une tenue correcte.

L'ensemble des mesures sanitaires en vigueur à la date de la compétition seront appliquées.

Les joueurs doivent participer au tournoi dans une tenue correcte.

Article 7 : Arbitrage

Arbitre principal : **Richard Garcia**, AF02, licence K07415

Article 8 : Engagement

L'inscription au tournoi sous-entend la totale acceptation du présent règlement.

L'arbitre principal



RICHARD GARCIA

L'ORGANISATEUR, secrétariat du club SJPCE

